

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

JEUDI 26 MARS 2026

DELIBÉRATION

N°15/26-03-2026/40

OBJET :

ACTION ECONOMIQUE / ENTREPRISES ET TERRITOIRES

**RÉSIDENCE ACCÉLÉRATION TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ISSEHO :
ÉDITION 2026 – AJUSTEMENT DES MODALITÉS DE PARTICIPATION ACTÉES PAR LA
CCI DE CORSE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN CIIRCLE**

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Quorum	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	20
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	45
Nombre total de votants	:	45
Adoption	:	45

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Christophe ANGELINI à Cathy COGNETTI-TURCHINI, Danielle ANTONINI à Jean-Marc BORRI, Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Angèle BASTIANI, Dominique LIVRELLI à Gilles GIOVANNANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Gilles SIMEONI, Jean-Paul PANZANI à Jean-Charles GIABICONI, Pierre POLI à Saveriu LUCIANI, Paul QUASTANA à Paula MOSCA, Charlotte TERRIGHI à Pierre GUIDONI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis à Dominique DI MENZA, Joseph BENZONI à Olivier VALERY, Jean-François CASTELLI à Jeanne FRASSATI, Gilles CIONI à Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Michel IENCO à Pierre ORSINI, Antoine ROSSI à Dominique ANDREANI, Stefanu VENTURINI à Pierre NEGRETTI.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026 ;

CONTEXTE

Par délibération du Bureau en date du 07 octobre 2025, la CCI de Corse avait approuvé sa participation à la nouvelle édition de la Résidence Accélération Transition Écologique organisée par le studio d'innovation Issého à Ajaccio.

Cette manifestation, qui s'inscrit dans une dynamique de mobilisation des acteurs économiques autour des enjeux de transition écologique et d'innovation, associe plusieurs partenaires publics et privés, parmi lesquels notamment l'ADEME, la M3E, EDF, le Crédit Agricole, Zeendoc ou encore la Brasserie Pietra.

C'est dans ce cadre que la CCI de Corse a décidé de contribuer à la mise en œuvre de cette initiative, en cohérence avec ses missions d'accompagnement des entreprises du territoire et avec les objectifs poursuivis dans le cadre du projet européen INTERREG Maritimo - CIIRCLE, auquel elle participe aux côtés de la Région Ligurie, de l'ADEC et d'Inizia.

Le dispositif initialement envisagé reposait sur une prise en charge partielle des frais de participation des entreprises, avec une aide plafonnée à 1 000 € par entreprise, versée directement à l'organisateur du programme et venant en déduction du coût global de participation.

Le coût de participation au programme étant fixé à 3 500 € par entreprise, cette intervention permettait de ramener le reste à charge à 2 500 €, éventuellement cofinancé par des opérateurs de compétences (OPCO).

Le montant total de l'intervention de la CCI de Corse avait été plafonné à 15 000 €, permettant d'accompagner jusqu'à quinze entreprises corses dans le cadre de l'édition 2026 du programme.

Cette participation s'inscrivait pleinement dans les objectifs du projet CIIRCLE, visant à renforcer les dynamiques d'innovation et de coopération économique entre les territoires partenaires, notamment à travers l'organisation d'actions collectives favorisant l'émergence de nouvelles chaînes de valeur et la mise en réseau des entreprises.

AJUSTEMENT DES MODALITÉS D'INTERVENTION

Au regard des règles d'éligibilité applicables au programme INTERREG Maritimo - CIIRCLE, il apparaît que les crédits mobilisés dans ce cadre ne peuvent pas être utilisés pour financer des aides directes individuelles aux entreprises.

Afin de garantir la parfaite conformité du dispositif avec ces règles, il est proposé d'adapter les modalités d'intervention initialement envisagées.

Ainsi, la contribution financière de l'EPCI de Corse sera directement versée à l'organisateur de la Résidence, en soutien à l'organisation et à la mise en œuvre du programme, et l'EPCI de Corse sera intégré comme partenaire officiel de l'édition 2026, aux côtés de l'ADEME et de la M3E.

Dans ce cadre :

- La valorisation du projet européen CIIRCLE sera intégrée à la programmation générale de la manifestation, notamment sous la forme d'un Hackathon dédié aux enjeux d'innovation et de transition écologique, permettant de mobiliser les entreprises et les acteurs économiques du territoire autour des objectifs du projet ;
- L'EPCI de Corse sera associé à la gouvernance et à la mise en œuvre du programme, notamment à travers sa participation aux jurys et aux instances de suivi de l'opération ;
- L'EPCI de Corse et le projet CIIRCLE bénéficieront de la visibilité associée au partenariat, en tant que partenaires principaux de l'événement.

CONSIDÉRANT la réussite des précédentes éditions de la Résidence Accélération Transition Écologique, qui ont démontré la qualité du programme proposé et son adéquation avec les besoins des entreprises corses, ainsi que le caractère novateur et unique de cette démarche à l'échelle régionale, sans dispositif concurrent comparable ;

CONSIDÉRANT le courrier daté du 10 septembre 2025, par lequel la société Issého sollicite le soutien technique et financier de la CCIC à l'organisation de la 4^{ème} édition de la Résidence Accélération Transition Ecologique ;

CONSIDÉRANT les partenariats structurants de l'opération, et notamment la participation de l'ADEME, de la CAPA et de la M3E, ainsi que l'implication de partenaires privés de premier plan tels qu'EDF, la Brasserie Pietra, Zeendoc, Corsica Linea, ou encore La Poste et le Crédit Agricole, qui confirment la pertinence et la crédibilité du dispositif ;

VU la délibération du Bureau de la CCI de Corse n°09/08-04-2025, actant la participation de la CCI au projet CIIRCLE dont la fiche descriptive synthétique est jointe en annexe ;

VU la délibération du Bureau de la CCI de Corse n°08/07-10-2025, approuvant la participation de la CCI de Corse à la nouvelle édition de la Résidence et sa participation financière de 15 000 € sur le budget du programme CIIRCLE ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Ont voté POUR : 45

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

ALBERTINI Jean-Louis, Dominique ANDREANI, Joseph BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **CONFIRME** la participation de l'EPCI de Corse à l'organisation de l'édition 2026 de la Résidence d'Accélération Transition Ecologique portée par Issého ;
- **APPROUVE** l'ajustement des modalités d'intervention de l'EPCI de Corse, consistant à substituer au dispositif initial de prise en charge partielle des frais de participation des entreprises une contribution directe à l'organisation du programme, dans le respect des règles d'éligibilité applicables au programme INTERREG Maritimo - CIIRCLE, tel que détaillé supra ;
- **CONFIRME** l'attribution d'une contribution financière de 15 000 € de l'EPCI de Corse à la société Issého pour l'organisation de l'édition 2026 de la manifestation sur le budget du programme CIIRCLE comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président de l'EPCI de Corse à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 26 mars 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Jean DOMINICI

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260326-15_26-03-26_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

CIIRCLE - Compétitivité et Innovation InterRégionales : un CLuster d'Excellence**Durée du projet :** 1^{er} février 2025 – 31 juillet 2028**Synthèse du projet :**

CIIRCLE est un projet stratégique dont le chef de file est la Région Ligurie.

Son objectif est de créer un écosystème transfrontalier de l'innovation au sein de l'espace de coopération du programme Interreg Italie-France Maritime.

CIIRCLE – Compétitivité et Innovation Interrégionales : un Cluster d'Excellence vise à renforcer la production et la création de valeur dans la zone transfrontalière, dans une logique de complémentarité entre les territoires.

Le projet prévoit notamment :

- La définition d'une proposition de valeur transfrontalière ;
- Le développement et le renforcement des synergies entre entreprises, centres de recherche, pôles de compétitivité et acteurs institutionnels ;
- Un soutien technique et économique aux entreprises actives dans les chaînes de valeur identifiées comme prioritaires par le partenariat.

CIIRCLE ambitionne de structurer un cluster thématique transfrontalier, capable de promouvoir durablement la compétitivité et l'attractivité des territoires concernés.

Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit la mise en place d'une infrastructure stratégique complète, comprenant notamment :

- Une proposition de valeur transfrontalière ;
- Un réseau de bureaux de l'innovation dédié aux filières prioritaires ;
- Une cartographie des acteurs de l'écosystème d'innovation (investisseurs, entreprises, start-ups, experts thématiques) ;
- Une identification des innovations disponibles et des instruments financiers mobilisables.

Partenaires du projet :

Chef de file :

- Regione Liguria

Partenaires :

- FILESE
- CCIAA Genova
- CCIAA Riviere di Liguria
- Regione Autonoma della Sardegna
- CSPI
- Promocamera
- CCIR PACA
- French Tech Côte d'Azur
- TVT Innovation
- Regione Toscana
- CCIAA Maremma e Tirreno
- Polo Navacchio
- ADEC
- EPCI de Corse
- INIZIA

Budget total du projet : **5 602 211 €**

Dont :

- FEDER : **4 481 769 €**(80 %)
- Cofinancement partenaires : **1 120 442 €**(20 %)

Budget global CIIRCLE :

Partenaires	Part FEDER € (80%)	Part partenaires € (20%)	Total €
REGIONE LIGURIA	520 064	130 016	650 080
FILESE	356 000	89 000	445 000
CCIAA Genova	210 420	52 605	263 025
CCIAA R.L.	228 000	57 000	285 000
RAS	124 273	31 068	155 341
CSPI	282 400	70 600	353 000
PROMOCAMERA	335 951	83 988	419 939
CCIR	377 205	94 301	471 507
FTCA	186 279	46 569	232 848
TVT INNOVATION	284 000	71 000	355 000
RT	346 000	86 500	432 500
CCIAA MT	234 400	58 600	293 000
POLO	217 400	54 350	271 750
ADEC	318 355	79 589	397 944
EPCI de CORSE	216 000	54 000	270 000
INIZIA	245 020	61 255	306 275
Total	4 481 769	1 120 442	5 602 211

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260326-15_26-03-26_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026